

| | |
|--|------------------------------------|
| Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise | 2021/08 Paraphe : BS |
| REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n°DC2021/05 | |

Nombre de membres :

En exercice : 122

Présents : 103

Votants : 113

POUR : 80 (70.80%)

CONTRE : 6 (5.31%)

ABSTENTION : 27 (23.89%)

Le dix-sept février deux mille vingt et un, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Date de la convocation : 09/02/2021

Mme Valentine DION est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes ANDREY Danièle, BAUDART Martine, BERGERY Marie-Claude, DION Valentine, FOURCART Marie-Hélène, GELHAYE Martine, GUERIN Anne-Marie, HAUDECOEUR Agnès, HERBAY Christelle, HUSSON POISSON Fanny, LALLEMENT Séverine, LAMPSON Nadège, LEFORT Sylvie, LELOUP Nathalie, NAUDIN Muriel, PAYEN Françoise, PIEROT Chantal, PIRAS Caroline, SEMBENI Anne, SEMBENI Peggy, VERNEL Martine et MM. ALBAUD Gilles, AUDEGOND Michaël, AUROUX Emmanuel, BERTHELEMY Mathieu, BESANCON Tony, BESTEL Bernard, BOLY Francis, BOUILLEAUX Jean-Pol, BOUILLON Daniel, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CARRE Joël, COLSON Pascal, CORNEILLE Jean-Pierre, COURVOISIER Frédéric, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DE POUILLY Jean, DEGLAIRE Thierry, DEMISSY Pierre, DESTENAY Roland, DESWAENE Bruno, DUGARD Yann, DUMANGE Dominique, ETIENNE Philippe, FLEURY Vincent, GENTY Jean-Charles, GODART Olivier, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Franck, GROSSELIN Jacques, HANNEQUIN Laurent, HAULIN Bertrand, HAULIN Eric, HULOT Christian, LABBE José, LALONDE Loïc, LAURENT-CHAUVET Pierre, LE GALL Jean-François, LEBON Christophe, LECLERCQ Guy, LESOILLE Patrick, LOBIDEL Alain, LORFEUVRE Gérald, LOUIS Jean-Marc, MACHINET Jean-Baptiste, MACHINET Thierry, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MARCHAND Fabrice, MARYNS Bruno, MATHIAS Frédéric, MEIS Michel, MINET Maxime, MOUTON Francis, NANJI Léopold, NIZET Sylvain, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PERTUS Xavier, PIC Jean-Yves, PIERSON Florent, POTRON Pierre, POUCKET Eric, QUEVAL Guillaume, RAGUET Philippe, RATAUX Frédéric, RAULET Olivier, RENAUX Thierry RENOLLET Hubert, RICHELET Jean-Pol, ROBIN Dominique, SALEZ René, SEMBENI Alain, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, THIERION Vincent, VAIRY Lionel, VAN DEN BERGH Charles.
103 + 10

Représentés : Mmes BECHARD Isabelle a donné pouvoir de vote à M. MATHIAS Frédéric, Mme FESTUOT Annie a donné pouvoir de vote M. RENOLLET Hubert, Mme LESUEUR Patricia a donné pouvoir de vote à Mme PAYEN Françoise, Mme MARCHERAS Laëtitia a donné pouvoir de vote à M. SIGNORET Francis, Mme ROGER Magali a donné pouvoir de vote à M. CARPENTIER Dominique et MM. M. DESGEORGES Marc a donné pouvoir de vote à M. LEBON Christophe, M. GAVART Vincent a donné pouvoir de vote à Mme NAUDIN Muriel, M. LAIES Benoit a donné pouvoir de vote à Mme BERGERY Marie-Claude, M. VALET Bruno a donné pouvoir de vote à M. RAGUET Philippe, M. DION Christophe a donné pouvoir de vote à M. MARYNS Bruno

OBJET : TRANSFERT DE LA COMPETENCE D'ORGANISATION DE LA MOBILITE

Vu l'arrêté préfectoral n°2020/084/02 en date du 05/02/2020 constatant les statuts de la communauté de communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avr. 2020 ;

Considérant que la facilitation des déplacements en Argonne Ardennaise est un objectif intégré au projet de territoire défini en 2016 ;

.../...

Considérant que le territoire a été retenu dans le cadre de l'appel à projet France Mobilité et que le projet Mobil'Argonne est en cours de mise en œuvre (incluant la mise en place d'un réseau d'autostop sécurisé et solidaire, le déploiement d'un réseau de bornes électriques, une étude de faisabilité pour l'implantation d'espaces de télétravail, la poursuite d'actions de mobilité inversée) ;

Considérant la volonté d'agir pour améliorer la mobilité et la qualité de vie des habitants de l'Argonne Ardennaise ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve le transfert de la compétence organisation de la mobilité à la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise.
- Décide de ne pas demander, à se substituer à la région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la région assure actuellement dans le ressort de son périmètre.
- Saisit, conformément à l'article 5211-17 du CGCT, les communes membres de l'intercommunalité afin qu'elles se déterminent sur cette proposition dans les conditions de majorité requises.
- Charge le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

